Informations de base

2005/2167(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010 **Subject** 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	PAASILINNA Reino (PSE)	14/07/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	LIPIETZ Alain (Verts/ALE)	25/10/2005
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	CHIESA Giulietto (ALDE)	11/07/2005
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	RIERA MADURELL Teresa (PSE)	05/10/2005

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2695	2005-12-01

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2005)0229	Résumé

01/06/2005	Publication du document de base non-législatif		
29/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/12/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
21/02/2006	Vote en commission		Résumé
24/02/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0036/2006	
14/03/2006	Décision du Parlement	T6-0079/2006	Résumé
14/03/2006	Résultat du vote au parlement		
14/03/2006	Débat en plénière		
14/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2167(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/29637

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	FEMM	PE365.143	23/01/2006	
Avis de la commission	CULT	PE364.891	24/01/2006	
Amendements déposés en commission		PE368.049	02/02/2006	
Avis de la commission	ECON	PE367.900	14/02/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0036/2006	24/02/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0079/2006	14/03/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0229	01/06/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0717	01/06/2005	Résumé
	COM(2006)0215		

Document de suivi		19/05/2006	Résumé
Document de suivi	SEC(2006)0604	19/05/2006	Résumé
Document de suivi	COM(2009)0390	04/08/2009	Résumé
Document de suivi	SEC(2009)1060	04/08/2009	
Document de suivi	SEC(2009)1103	04/08/2009	Résumé
Document de suivi	SEC(2009)1104	04/08/2009	

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 14/03/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Reino **PAASILINNA** (PES, FI), le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission au fond et approuve la réalisation d'une société de l'information axée sur la croissance et l'emploi.

Dans sa résolution, le Parlement est convaincu qu'il n'y aura pas de société de la connaissance sans élimination de la fracture numérique, c'est-à-dire sans laisser la **possibilité pour tous d'accéder à la connaissance**, d'en faire usage et de participer à sa production. C'est pourquoi, il demande à la Commission de préparer un programme et un environnement juridique destiné à transformer les citoyens en sujets actifs de la société de la connaissance.

Il invite la Commission à suivre une ligne concrète et innovatrice en matière de TIC et exige que la législation communautaire soit neutre sur le plan technique pour garantir l'accès le plus ouvert possible. Des efforts devraient être faits à la fois pour favoriser l'usage des TIC dans les services publics (santé, éducation, administration) mais aussi dans les entreprises. Toutefois, pour que les TIC participent à la croissance et à l'emploi, des initiatives s' imposent, sachant par ailleurs que le taux d'emploi dans l'Union est actuellement 7 points au-dessous des objectifs de Lisbonne. C'est pourquoi 3 grands objectifs sont proposés pour permettre aux TIC de participer au développement de la croissance et de l'emploi :

Objectif 1: un **espace européen unique de l'information** : appuyant l'initiative "i2010"en tant qu'instrument stratégique en matière de TIC, le Parlement demande que l'on prenne en compte l'aspect transversal des TIC, ce qui suppose coopération et coordination des actions entre les États membres et l'Union et incitations pour les acteurs du domaine. Il demande que les réglementations de niveau européen et national soutiennent la concurrence et favorisent la simplification des évolutions technologiques. Les TIC devraient également permettre aux PME de jouer un rôle décisif dans ce domaine. Il faut en outre garantir le pluralisme des médias au sein des TIC. Le Parlement demande également que la Commission propose un cadre normatif portant sur l'Internet, sachant qu'il constitue le vecteur fondamental pour une économie basée sur la connaissance. Dans ce contexte, tout doit être fait pour favoriser le haut débit mais aussi pour lutter contre les contenus illicites et pirates. De même, des mesures sont demandées pour :

- garantir le respect du principe de précaution dans toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs (notamment, révision de la législation sur la fixation de critères qualitatifs pour la protection des enfants et la liberté de choix des consommateurs) ;
- soutenir la création et la diffusion de contenus européens (des mesures sont notamment demandées pour pérenniser EuroNews ou soutenir la diversité culturelle et linguistique des contenus) ;
- ne pas abandonner la politique relative au spectre radioélectrique aux seules forces du marché, tout en cherchant à harmoniser de manière suffisante et appropriée les bandes de fréquence au niveau de l'UE;
- promouvoir la sécurité des réseaux tant par des mesures techniques et réglementaires que par la vulgarisation et des actions pilotes ;
- favoriser l'interopérabilité maximale des interfaces.

Objectif 2: **investissements de recherche et innovation** : soulignant qu'une industrie innovante des TIC est une condition nécessaire à la croissance économique et à la création d'emplois dans l'Union, le Parlement demande l'adoption rapide du 7ème programme cadre pour des activités de recherche et du 1er programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (207-2013) avec des ressources suffisantes. Il attend de la Commission et des États membres qu'ils prennent des mesures concrètes afin de tirer parti des possibilités apportées par les TIC tout en prévenant le déplacement des emplois vers les pays à bas salaires. Il souligne la nécessité d'accroître le taux d'investissement en vue d'atteindre l'objectif fixé à Barcelone de 3% du PIB pour les investissements dans ce domaine et à l'adapter en permanence à l'évolution de la concurrence sur le marché mondial. Il faut en outre que la Commission et les États membres fournissent, avant septembre 2006, une analyse d'impact sur l'influence des TIC sur la croissance dans les États membres ainsi que :

- la levée des obstacles au développement des réseaux de la génération suivante ("Next Generation Network");
- le renforcement des applications TIC dans les services sociaux ou destinés à l'enseignement ;
- la promotion de la mise en réseau de tous les acteurs d'importance (entreprises, PME, administrations, laboratoires de recherche);

- la simplification des régimes fiscaux nationaux de manière à favoriser l'investissement dans les TIC et dans la recherche et le développement.

Objectif 3: une **société européenne de l'information fondée sur l'inclusion** : le Parlement souligne l'importance de garantir à tous le droit d'accès à une instruction et à une alphabétisation adéquate aux médias y compris électroniques. Il considère l'accès égal aux contenus diversifiés et de qualité comme un droit fondamental pour les citoyens européens et attend que ce droit soit garanti au minimum sur le plan technique en favorisant au maximum l'interopérabilité. Il demande instamment aux gouvernements de mettre en œuvre les initiatives et programmes prévus par "i2010" dans la réforme de leur administration publique afin d'offrir à leurs PME et à leurs citoyens des services de meilleure qualité, plus performants et facilement accessibles. Dans ce contexte, il attend des États membres des actions concrètes visant à assurer l'accès aux services d'administration en ligne indépendamment du lieu, de l'heure et de l'aisance financière. Il rappelle que le droit d'accéder à l'information appartient à tous les citoyens de l'Union et exhorte la Commission à hâter son initiative en faveur de l'inclusion électronique ("e-inclusion"), prévue en 2008. Il invite les États membres à veiller à ce que nul citoyen-consommateur ne soit, contre sa volonté, privé des indispensables services de la société de l'information omniprésente.

Le Parlement propose en outre que, dans le but de parvenir à la bonne gouvernance et de garantir la plénitude de la citoyenneté à tous les Européens dans la société de l'information, une charte des droits électroniques ("*e*-droits") soit adoptée progressivement par les administrations publiques européennes en tant qu'ensemble commun de principes et d'orientations définissant le cadre dans lequel tous les citoyens peuvent jouir desdits droits. Ces principes devraient être concrétisés en actions et programmes d'application aux niveaux national et régional afin de mettre sur pied une société de l'ère numérique compétitive. Cette charte devrait également inclure le droit pour les citoyens d'être en mesure de comprendre et d'interagir avec les administrations concernées et, par voie de conséquence, de participer sur un pied d'égalité à la prise de décision et aux processus politiques.

Enfin, le Parlement insiste sur l'importance de la protection de la vie privée et de la sécurité des communications dans une société de l'information omniprésente, sur l'importance économique et sociale du désenclavement numérique des territoires ruraux, sur la nécessité d'un apprentissage précoce des TIC, sur le besoin de ressources suffisantes pour la recherche dans la société de l'information, sur la protection de la diversité culturelle et du multilinguisme au sein des TIC et sur le respect de la dimension de genre dans les contenus des TIC.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 19/05/2006 - Document de suivi

La Commission présente son premier rapport de suivi sur l'initiative i2010, qui relève les défis clés d'une société de l'information moderne et promeut un partenariat entre la Commission, les États membres et toutes les parties concernées compétentes afin de développer l'économie numérique en Europe.

Le rapport montre que, malgré une augmentation de la croissance économique en 2005 et une croissance annoncée de 2% en 2006, la croissance annuelle du PIB reste bien au-dessous des 2,7% relevés aux États-Unis entre 2000 et 2005. L'Europe a toujours une évolution médiocre en matière de productivité et un faible investissement dans la Recherche et le Développement, représentant seulement 1,9% du PIB en 2004.

Mais la contribution des TIC n'est pas suffisante pour améliorer la position globale de l'UE. Des chiffres récents montrent que l'investissement de l'UE dans la recherche dans le domaine des TIC est toujours en retard par rapport à ses concurrents. La contribution des TIC en ce qui concerne la productivité a sensiblement diminué comparé à la deuxième moitié des années 1990 et équivaut toujours à environ la moitié de celle relevée aux États-Unis. D'une façon générale aucun indicateur ne montre un changement dans la tendance ou une accélération dans le développement des TIC qui mettraient l'UE sur la voie d'une croissance durable et de la compétitivité. Néanmoins, certaines tendances sont positives. La convergence numérique devient finalement une réalité.

Le rapport montre que les défis identifiés dans l'initiative i2010 sont toujours d'actualité mais doivent être plus fermement abordés. Les décideurs politiques doivent non seulement être plus conscients de la nécessité d'accélérer le développement des TIC, ils doivent également construire des politiques pour étendre les tendances positives dans le secteur des TIC. Les priorités sont principalement les stratégies de déploiement du haut débit, des approches cohérentes en matière de contenu et de déploiement, des stratégies unifiées dans le domaine de la recherche et de l'innovation ainsi que des services publics plus ambitieux. Il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de mettre en place les bonnes politiques européennes en matière de TIC si l'on veut rattraper nos principaux concurrents.

Trois principes continueront donc d'étayer l'initiative i2010 en 2006-2007 :

1. **urgence** : la reconnaissance croissante du rôle des TIC dans la croissance et la création d'emplois devrait être convertie en action, par une approche stratégique des perspectives liées à la convergence numérique dans les Programmes Nationaux de Réforme qui unirait la politique au niveau macro et micro économique ;
2. **partenariat** : action et responsabilité communes entre la Commission, les États membres et les parties concernées, en accord avec l'ordre du jour de Lisbonne et l'initiative i2010, non seulement pour identifier des goulets d'étranglement entravant l'innovation mais également pour prendre des mesures décisives en ce qui concerne la coordination des politiques à travers l'Europe afin de créer un espace unique d'informations pour les 25 États membres de l'UE ;
3. **action** : l'UE doit passer du consensus sur l'importance des TIC pour la croissance, les emplois et la qualité de vie à l'action par une mise en application vigoureuse des règlements et des politiques qui participent à la compétitivité et par l'utilisation du poids économique des administrations publiques afin de promouvoir l'émergence des services innovateurs pour le bénéfice des citoyens, pour la croissance et pour les emplois.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 04/08/2009 - Document de suivi

Le document de travail de la Commission qui accompagne le rapport 2005-2009 sur les résultats de l'initiative i2010 propose un état des lieux chiffrés des principaux résultats de cette initiative.

Il indique que celle-ci a globalement pu rencontrer ses objectifs au cours de la période envisagée et a tenu bien plus que ses promesses initiales.

Les bienfaits des TIC par les citoyens et les entreprises européennes ont substantiellement augmenté au cours des 4 dernières années et la diffusion du haut débit a stimulé très largement l'utilisation de services internet avancés.

Le document de travail note par ailleurs que la qualité globale de l'accès s'est améliorée et est devenu moins cher alors que l'utilisation d'internet ne faisait qu'augmenter, notamment avec le développement des utilisateurs-créateurs de contenus et des réseaux sociaux.

De plus en plus de personnes utilisent maintenant internet y compris dans les groupes défavorisés de la population ; l'utilisation d'internet se fait d' ailleurs de manière plus interactive et sophistiquée et internet devient un outil de plus en plus populaire pour communiquer et se divertir.

Ce document de travail analyse enfin les développements, en Europe, de la société de l'information et fait la comparaison des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de l'initiative i2010. Il étudie également les développements des TIC dans le contexte plus global de la crise, en se concentrant en particulier sur son impact en termes de R&D.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 19/05/2006 - Document de suivi

La Commission a présenté son premier rapport annuel d'avancement sur i2010, volet consacré à la société européenne de l'information dans le cadre la stratégie de Lisbonne révisée pour la croissance et l'emploi.

Le rapport note que, malgré l'embellie économique de 2005 et les 2% de croissance de 2006, la croissance annuelle du PIB reste bien en deçà des 2,7% enregistrés aux États-Unis entre 2000 et 2005. La productivité de l'Union reste médiocre, tandis que ses investissements dans le domaine de la recherche et du développement ne représentaient que 1,9% de son PIBen 2004. Néanmoins, le secteur des TIC a continué d'enregistrer une croissance supérieure à la moyenne et constitue toujours le secteur le plus innovant et à la plus forte intensité de recherche de l'UE, puisqu'il a représenté 25% de l'effort de recherche total et 5,6% du PIB entre 2000 et 2003. Les TIC ont également engendré au moins 45% des gains de productivité de l'UE entre 2000 et 2004.

Si rien ne laisse présager une accélération notable des progrès en matière de TIC, des tendances favorables se font jour et la convergence numérique devient peu à peu une réalité. Les investissements dans les réseaux ont repris en 2004 et 2005 et les abonnements à l'internet à haut débit ont augmenté de 60% en 2005 pour atteindre 60 millions de personnes, soit 13% de la population de l'UE. Les opérateurs de télécommunications et les câblo-opérateurs proposent de nouveaux services comme les services VDI ou la télévision par internet, évolution fortement encouragée par le cadre réglementaire de l'UE pour les communications électroniques actualisé en 2002 afin de renforcer la concurrence et l'investissement. Un nouvel élan peut aussi être attendu du récent plan d'action pour l'administration en ligne proposé par la Commission en avril, lequel souligne le rôle essentiel des TIC pour rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs.

Dans son rapport, la Commission affirme que, pour tirer pleinement parti des technologies de l'information et des communications (TIC), les États membres de l'UE ont besoin de programmes de mise en œuvre plus ambitieux. Afin de contribuer à relancer la croissance, les États membres doivent intensifier leurs efforts de façon à améliorer l'accès à l'internet à haut débit, faciliter la circulation de contenu numérique à l'échelle de l'UE, libérer des fréquences radioélectriques pour de nouvelles applications, adopter des stratégies de recherche intégrée et d'innovation et moderniser les services publics.

La Commission adresse trois messages en faveur du soutien de i2010 en 2006 – 2007 :

- **l'urgence** : la reconnaissance croissante du rôle des TIC pour la croissance et l'emploi devrait être convertie en actions, au travers d'une approche stratégique qui combinerait les niveaux politiques micro et macro, pour bénéficier des opportunités offertes par la convergence numérique dans les Programmes de Réforme Nationaux ;

- **le Partenariat** : une responsabilité et une action conjointe entre la Commission, les États Membres et les parties concernées dans le cadre de l' Agenda de Lisbonne et de i2010, doivent permettre d'identifier les goulots d'étranglement limitant l'innovation et aussi d'engager des étapes concrètes pour coordonner les politiques à travers l'Europe ;

- **l'Action** : l'Union européenne doit transformer le consensus sur l'importance des TIC en action par la mise en œuvre des règlements et des politiques qui soutiennent la compétitivité, et par la prise en compte du poids économique des administrations publiques de manière à promouvoir l'émergence de services innovants aux bénéfices des citoyens, de la croissance et de l'emploi.

Les prochaines mesures de la Commission au titre de i2010 consisteront en une stratégie pour une société de l'information plus sûre. En 2006 et 2007, elle entend notamment: formuler des propositions pour le réexamen du cadre réglementaire des communications électroniques, notamment une proposition en vue du réexamen de la recommandation sur les marchés pertinents et une proposition de règlement sur l'itinérance internationale; évaluer les progrès réalisés dans la normalisation et l'interopérabilité des services de télévision mobile; présenter une communication sur une stratégie communautaire en matière de sécurité et dans les communications sur la cybercriminalité et sur les spams et logiciels malveillants; réexaminer le cadre réglementaire en matière de protection des consommateurs ; publier une communication sur la recherche et l'innovation dans le domaine des TIC; examiner la normalisation relative aux TIC; examiner les politiques et les tendances dans le domaine du commerce électronique et définir les mesures stratégiques nécessaires ;assurer le suivi des engagements pris au titre de la communication sur l'«eAccessibilité».

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 04/08/2009 - Document de suivi

La présente communication porte les principaux résultats de la stratégie «i2010» entre 2005 et 2009 et se présente sous la forme d'un **rapport sur la compétitivité numérique de l'Europe**.

En 2005, la Commission a proposé une stratégie, connue sous le nom de stratégie «i2010» destinée à renforcer l'avance européenne en matière de TIC et de mettre pleinement les avantages de la société de l'information au service de la croissance et de l'emploi en Europe.

Les mesures concrètes esquissées dans cette stratégie visaient à: i) **dynamiser le marché unique pour les entreprises et les utilisateurs**, en éliminant les obstacles réglementaires et en améliorant la cohérence de la réglementation du secteur des télécommunications et des services de médias audiovisuels ; ii) **stimuler la recherche et l'innovation dans le secteur des TIC** en Europe en regroupant les fonds publics et privés qui financent la recherche et en les concentrant sur des domaines dans lesquels l'Europe est numéro un mondial ou peut le devenir ; iii) **veiller à ce que tous les citoyens bénéficient** de l'avance européenne en matière de TIC, notamment par un accès universel à des services publics en ligne de très haute qualité.

Au cours des 4 dernières années, les politiques menées en matière de TIC ont permis de **confirmer leur rôle moteur dans la modernisation économique et sociale de l'Europe** et de renforcer sa résilience en temps de crise. Ces technologies sont désormais fermement ancrées dans les principales politiques européennes en faveur de la croissance et de l'emploi. Tous les États membres de l'Union ont élaboré des politiques en matière de TIC, dont ils considèrent l'apport comme étant essentiel à la croissance et à l'emploi national dans le cadre de l'agenda de Lisbonne renouvelé. L' initiative «i2010» a également influencé d'autres domaines d'action, comme le marché unique et la stratégie de protection des consommateurs. À présent, toute une gamme d'instruments – dont les Fonds structurels ou de développement rural – permet l'exécution des politiques en matière de TIC.

Les TIC, et singulièrement l'internet à haut débit, forment un élément crucial du plan européen pour la relance économique. Elles sont la source de la moitié des gains de productivité dans l'UE, et la disponibilité du haut débit est capitale pour de nouveaux emplois, de nouvelles compétences, de nouveaux marchés et pour la réduction des coûts. Elles sont essentielles aux entreprises, aux services publics et au bon fonctionnement de l' économie moderne. Bien consciente de cette importance, la Commission en a tenu compte dans ses propositions visant à accélérer la relance économique par des investissements intelligents dans les réseaux à haut débit dans les zones rurales. Le Conseil européen a avalisé ces propositions, et décidé d'y consacrer un montant pouvant atteindre **1,02 milliard EUR**.

Principales réalisations au cours de la période visée :

- le nombre d'utilisateurs réguliers de l'internet est passé de 43% en 2005 à 56% en 2008, leurs consultations étant quasi quotidiennes et leur accès étant à haut débit, la plupart du temps. L'utilisation régulière de l'internet s'étend de plus en plus à des groupes auparavant exclus, le nombre d'utilisateurs des groupes défavorisés (les inactifs, les personnes moins bien formées ou celles âgées de 55 à 64 ans) connaissant la croissance la plus rapide;
- l'Europe est devenue numéro un mondial de l'internet à haut débit ; avec 114 millions d'abonnés, elle est le plus grand marché au monde, et les taux de pénétration connaissent une progression rapide. La moitié des ménages européens et plus de 80% des entreprises européennes disposent d'une connexion fixe à large bande, le débit descendant moyen dépassant les 2 Mb/s pour les trois quarts d'entre eux. L'internet à haut débit est disponible pour 93% de la population de l'UE-25, contre 87% en 2005;
- 80% des utilisateurs réguliers de l'internet pratiquent des activités sans cesse plus interactives: ils communiquent, font appel à des services financiers en ligne, partagent et créent de nouveaux contenus et participent à des processus innovants;
- l'UE est passée à 119% de pénétration sur le marché des téléphones mobiles en 2009 (contre 84% en 2004), ce qui place l'Europe au 1er rang mondial de la pénétration en téléphonie mobile, les États-Unis et le Japon étant à 80% environ. Les consommateurs passent de plus en plus de temps à téléphoner et à s'envoyer des messages, à des prix inférieurs à ceux de 2004 d'au moins 34,5% ;
- l'offre de services totalement disponibles pour les citoyens est passée à 50% en 2007 (alors qu'elle était de 27% en 2004), et à 70% pour ceux destinés aux entreprises (contre 58% en 2004). Un tiers des citoyens européens et près de 7 entreprises de l'UE sur 10 ont recours à des services administratifs en ligne;
- c'est en Europe que sont menées des recherches à l'origine de percées scientifiques telles que la technologie de la magnétorésistance géante, qui a révolutionné le secteur du disque dur et a valu à ses inventeurs le prix Nobel de Physique en 2007, ou la technologie ADSL, à la base du succès actuel de l'internet à haut débit;
- nombreux sont les États membres qui disposent désormais de stratégies nationales intégrées en matière de TIC dont les objectifs sont similaires à ceux de l'initiative «i2010».

Ces exemples illustrent ainsi les succès enregistrés ces 4 dernières années.

Conclusions et perspectives : les réalisations de la stratégie i2010 et la manière dont celle-ci a été mise en œuvre dans les États membres fournissent un aperçu du dynamisme et de l'éventail d'actions que des politiques innovatrices peuvent susciter. L'initiative i2010 a jeté les fondations d'une société moderne où les TIC ont trouvé leur place. **Le haut débit est aujourd'hui un élément incontournable de l'agenda politique**.

Cependant, l'Europe doit prendre encore des décisions importantes sur la manière d'édifier une économie numérique intégralement connectée, armée pour la reprise économique. Dans les prochaines années, l'internet devrait en outre devenir un service essentiel, indispensable pour notre pleine participation à la société.

Afin de tirer le meilleur parti de ces possibilités, la Commission invite les États membres et les parties intéressées à collaborer activement à l' élaboration d'un **nouvel agenda numérique d'ici au début de l'année 2010**, pour que l'Europe puisse se relever de la crise en étant dotée d'une économie numérique plus forte, plus compétitive et plus ouverte, qui servira de moteur à la croissance et à l'innovation en Europe.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 01/12/2005

Le Conseil a tenu un débat d'orientation public sur la stratégie i2010 de l'UE, sur la base d'un questionnaire proposé par la présidence. Il a adopté des conclusions qui soulignent l'importance de politiques plus ciblées, plus efficaces et mieux intégrées au niveau tant européen que national dans le domaine des TIC pour stimuler la croissance économique et la productivité, qui figurent au nombre des objectifs de Lisbonne.

Le Conseil invite la Commission à :

- veiller à la mise en œuvre intégrale du cadre réglementaire de 2002, qui prévoit notamment la réalisation d'analyses de marché par les autorités de régulation nationales;
- examiner l'impact de la convergence numérique sur la création, la diffusion et la distribution des contenus européens et, le cas échéant, présenter des propositions visant à promouvoir la qualité et la diversité du marché du contenu numérique, une utilisation accrue de la large bande et le développement des Réseaux de prochaine génération ("Next Generation Networks");
- encourager l'investissement dans la recherche et le développement (R&D) dans les TIC, ainsi que l'adoption plus large des TIC dans les secteurs public et privé, notamment au moyen des programmes-cadres de recherche et développement et des programmes pour la compétitivité et l'innovation de l'UE, en favorisant la participation des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- lancer, dès le début de l'année 2006, une stratégie efficace visant à mettre en place, avec l'appui de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, un espace européen de l'information sûr et sécurisé, basé sur des réseaux fiables ;
- encourager une utilisation efficace des TIC dans les services publics, comme dans le cas de l'administration en ligne ("eGovernment") et des services de santé en ligne ("eHealth"), par l'échange d'expériences et l'élaboration d'approches communes sur des questions clés telles que l'interopérabilité et l'utilisation efficace des normes ouvertes;
- préparer pour 2008 une initiative européenne sur la participation de tous à la société de l'information ("e-inclusion"), qui abordera des aspects tels que "l'e-accessibilité", l'égalité des chances, la culture numérique et les fractures régionales;
- soutenir les politiques d'éducation et de formation, de façon à ce que l'Europe possède les compétences nécessaires pour la recherche, l'innovation et l'utilisation des TIC;
- promouvoir l'interopérabilité et les normes ouvertes dans l'espace européen de l'information.

Les États membres sont invités à :

- définir des priorités pour la société de l'information, dans le cadre de leurs programmes nationaux de réforme ;
- veiller à une mise en œuvre rapide et exhaustive du cadre réglementaire européen pour les communications électroniques, qui prévoit notamment la réalisation d'analyses de marché;
- permettre une utilisation plus efficace et souple du spectre en coordonnant les stratégies en vue de favoriser l'innovation, la
- compétitivité, l'interopérabilité et la convergence ainsi que la création d'un marché unique dynamique pour les équipements et les services sans fil innovants;
- promouvoir le déploiement de réseaux avancés sans rupture via la mise en œuvre rapide de stratégies nationales visant à accroître la couverture du haut débit et l'accès aux multiplateformes et à favoriser l'adoption de ces technologies en recourant, le cas échéant, aux fonds structurels de l'UE ;
- encourager une utilisation efficace des TIC par les services publics et les entreprises (en particulier les PME) ;
- encourager une utilisation efficace des TIC afin de construire d'ici à 2010 une société de l'information ouverte à tous, en réduisant les fractures numériques existantes et en évitant que de nouvelles ne se produisent, grâce à des moyens d'action nationaux;
- renforcer l'appui à la recherche et à l'innovation en encourageant les investissements privés et la coopération entre les programmes de recherche et d'innovation.

Le Conseil invite toutes les parties prenantes à :

- continuer à participer à un dialogue ouvert et constructif avec les États membres et la Commission, y compris lors de rencontres à haut niveau ;
- définir de nouveaux modèles économiques, des solutions technologiques innovantes et un système efficace d'autorégulation qui stimuleront la concurrence, renforceront la confiance des consommateurs dans les produits et services liés aux TIC et favoriseront l'instauration d'un environnement Internet plus sûr à l'échelle mondiale;
- intensifier l'intégration des TIC dans les processus d'entreprise, au moyen d'application innovantes et interopérables en matière de TIC, de la normalisation, de changements structurels et de compétences renforcées, afin de tirer pleinement profit des TIC.

Dans le même contexte, le Conseil a adopté des conclusions sur l'e-accessibilité. Il a reconnu que l'accès aux TIC a un effet bénéfique sur les perspectives d'emploi et la qualité de vie des personnes handicapées et des personnes âgées et invité toutes les parties prenantes à :

- favoriser l'accès aux TIC et l'accessibilité aux technologies courantes pour les personnes handicapées et les personnes âgées, en vue de trouver des solutions interopérables d'un État membre à l'autre;
- élaborer des initiatives communautaires et nationales en faveur de l'e-accessibilité, participer à ces initiatives et les soutenir, en vue d'améliorer la disponibilité des produits et services accessibles dans le domaine des TIC et leur compatibilité avec les technologies d'assistance;
- répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées à l'égard des produits et services liés aux TIC et les associer, elles-mêmes comme les organisations qui les représentent, au processus d'élaboration de ces produits et services.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 01/06/2005 - Document annexé à la procédure

FICHE D'IMPACT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour connaître le contexte de cette problématique, se reporter au résumé de la Communication de la Commission COM(2005)0229 du 1er juin 2005 : « i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi ».

1- OPTIONS POLITIQUES ET IMPACTS : la Commission s'est penchée sur 3 orientations politiques majeures pour la nouvelle initiative au-delà de 2005.

1.1- Option 1: aucun plan d'action supplémentaire et un retour à des séries d'actions individuelles mais parallèles dans la mise en place de la Société de l'Information ;

1.2- Option 2: une continuation du Plan d'Action « eEurope » comme pour la période 2000-2005 ;

1.3- Option 3: un cadre politique nouveau et plus flexible, une approche « parapluie » couvrant notamment les aspects liés à la recherche, à la réglementation et au déploiement**.**

IMPACTS :

L'option 1 (approche de bas en haut) permettrait aux différents domaines politiques de se développer à leur propre rythme. Il y aurait cependant le danger d'une dissociation de la société de l'information et des médias par rapport à la focalisation des autres politiques sur la compétitivité. Un autre risque serait que la société de l'information se concentre sur un trop grand nombre d'aspects politiques et perde de vue l'exigence d'une stratégie complète. Il y aurait un nombre moindre d'initiatives européennes.

Du point de vue de la convergence, la réglementation risquerait d'entraver le développement global des marchés des TIC et des médias. La politique de l'UE ne répondrait pas au défi de la convergence.

Toutes les questions de sécurité ne seraient pas couvertes. Des stratégies nationales généreraient des solutions fragmentées et des incohérences dans un domaine très stratégique.

En termes d'innovation et de recherche, il n'y aurait aucun lien entre la recherche et le déploiement.

En ce qui concerne les compétences numériques (« *e-skills* »), il n'y aurait aucune coordination entre, d'une part, les actions au niveau de l'UE et, d' autre part, le risque de ne pas couvrir toutes les questions correspondantes.

En ce qui concerne l'inclusion numérique (« *e-Inclusion* »), cette option n'aborderait pas la question du fondement de la société de l'information. Elle ne profiterait pas des réactions des États membres et des parties concernées.

Dans une perspective de service public, cette option est en conformité à la fois avec la subsidiarité et l'esprit d'une meilleure réglementation. Néanmoins, elle négligerait le long travail préparatoire et le consensus obtenu dans le cadre du Plan d'Action eEurope et fonctionnerait à l'opposé de l'appel des administrations de l'UE et des États membres en faveur d'une coopération plus étroite de l'UE dans le cadre des défis sociaux.

L'option 2 aurait l'avantage d'offrir la continuité par rapport au programme existant. Néanmoins, sa justification finale trouvant sa source dans la stratégie de Lisbonne, la dimension « communication » ne serait pas suffisamment abordée. Il serait difficile de maintenir l'ordre du jour politique en conformité avec les développements technologiques et du marché.

Des actions spécifiques relatives à la question de la convergence pourraient être développées. Néanmoins, il n'y aurait pas suffisamment de cohérence entre toutes les questions relatives à la sécurité, telles que l'intégrité des réseaux, la protection des données, les logiciels malicieux (« malwares ») et la signature électronique.

Comme sous l'option 1, il n'y aurait aucun lien entre la recherche et le déploiement. Néanmoins, l'innovation serait abordée via l'eBusiness.

En termes de compétences numériques, il y aurait une coordination entre les actions au niveau de l'UE mais il y aurait le risque de ne pas couvrir toutes les questions correspondantes. Si l'on considère l'inclusion numérique, il n'y aurait aucune coordination des actions de l'UE, mais une approche fragmentée et des chevauchements possibles. La compétence de l'UE serait limitée.

En ce qui concerne les services publics, il y aurait davantage de coordination et les fruits de longs travaux préparatoires et de la construction d'un consensus pourraient être récoltés. Il y aurait des gains d'efficacité et de qualité par la réalisation d'économies d'échelle (partage d'expériences et de solutions communes).

L'option 3 aborde les exigences de Lisbonne d'une manière cohérente dans le développement de domaines prioritaires. Il y aurait un consensus sur les grandes orientations et un ajustement des initiatives politiques en fonction des progrès concrets et des besoins. Cela correspond tant aux recommandations du rapport KOK qu'aux attentes des États membres. Néanmoins, cette option exigerait un niveau élevé de coordination entre les politiques et les États membres et une approche anticipative au regard de tous les domaines politiques qui étayent la mise en place de la société de l' information.

Le défi de la convergence exige une approche intersectorielle et souple impliquant une coordination étendue entre la Commission et les États membres, notamment pour la réglementation et la législation.

En termes de sécurité, cette option déclencherait un nouvel ensemble d'actions politiques et de recherche rassemblées dans un ensemble (« parapluie ») politique cohérent.

En ce qui concerne l'innovation et la recherche, il y aurait une meilleure coordination entre la politique, l'innovation et la recherche et le système de l'innovation dans son intégralité serait couvert. Il y aurait un meilleur effet de levier découlant d'une coopération entre les programmes d'aide financière.

La question des compétences numériques exige une approche souple et intersectorielle couvrant les environnements de travail, l'inclusion sociale, etc. qui seraient abordées sous l'option 3.

Dans une perspective de service public, l'option 3 permettrait de contribuer plus efficacement que les deux autres options aux nouveaux objectifs de Lisbonne sur la croissance et les emplois par une stratégie commune de l'UE.

CONCLUSION : sur la base de cette analyse d'impact, **la Commission a sélectionné l'option 3 comme étant celle proposant le plus fort potentiel dans ce domaine**. Sans un tel plan d'action, les réponses politiques aux défis liés à une adoption plus large des TIC risqueraient de rester fragmentées et finalement incohérentes.

2- SUIVI : le contrôle et l'évaluation seraient conçus à 2 niveaux :

- au niveau « méta » : par l'évaluation régulière de la performance globale par rapport aux objectifs, aux impacts, à la pertinence, à l'utilité et à l'expérience acquise. À cet effet, il est proposé d'élaborer des rapports d'activité réguliers pouvant être étayés par des évaluations destinées à mesurer les progrès et à identifier les nouveaux domaines prioritaires pour la période suivante. Le Plan d'Action actuel s'achèvera fin 2005 et une évaluation devrait être lancée cette même année. Cela devrait être en conformité avec le nouveau cycle de gouvernance de Lisbonne, afin d'éviter tout chevauchement ou duplication. L'évaluation finale de la nouvelle initiative, à la fin de 2010, fournirait également une occasion d'évaluer les impacts généraux de la société de l'information et du programme MEDIA ;
- au niveau de la priorité des actions, en mesurant la performance par rapport à l'évaluation et à l'échange des meilleures pratiques, avec le soutien d'une série d'enquêtes statistiques, d'études et d'autres analyses empiriques.

Société de l'information pour la croissance et l'emploi, i2010

2005/2167(INI) - 01/06/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : lancer une stratégie à cinq ans pour dynamiser l'économie numérique.

CONTEXTE : i2010 est la première initiative de la Commission adoptée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Elle est axée sur le secteur le plus porteur de l'économie de l'UE: les TIC représentent 40% de la croissance de la productivité de l'UE et 25% de la croissance du PIB de l' UE. Les États membres sont invités à arrêter leurs priorités pour la société de l'information dans leurs programmes de réforme nationaux d'ici la mi-octobre 2005 pour contribuer à la réalisation des objectifs de i2010.

CONTENU : l'initiative i2010 - société européenne de l'information pour 2010 – proposée par la Commission vise à soutenir la croissance et l'emploi dans la société de l'information et les médias. i2010 est une stratégie globale de modernisation des instruments d'action dont dispose l'Union pour encourager le développement de l'économie numérique: réglementation, recherche et partenariats avec le secteur privé. La Commission soutiendra notamment les réseaux sécurisés à large bande et à haut débit offrant des contenus riches et diversifiés en Europe.

Fondée sur une analyse globale des défis de la société de l'information et s'inspirant d'une large consultation des acteurs sur les initiatives et instruments antérieurs, la Commission propose trois priorités :

1) l'achèvement d'un espace européen unique de l'information encourageant un marché intérieur ouvert et compétitif pour la société de l'information et les médias : la Commission proposera une révision du cadre réglementaire des communications électroniques (2005) incluant la définition d'une stratégie efficace de gestion du spectre radioélectrique (2005); la modernisation du cadre juridique pour les services audiovisuels, en commençant par une proposition de la Commission de révision de la directive «Télévision sans frontières » en 2005 ; une politique efficace de gestion du une actualisation du cadre réglementaire applicable aux communications électroniques (2006) ; une stratégie pour une société de l'information sûre (2006) et une approche globale de la gestion efficace et interopérable des droits numériques (2006/2007) ;

2) le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les TIC dans le but de soutenir la croissance et la création d'emplois de qualité. Il s'agit d'augmenter de 80% du soutien à la recherche dans le domaine des TIC au niveau communautaire d'ici à 2010 et d'inviter les États membres à en faire de même. La stratégie i2010 prévoit des mesures favorisant l'investissement dans la recherche sur les TIC et d'en accroître les retombées, notamment par des projets de démonstration transeuropéens basés sur les résultats de travaux de recherche intéressants et une meilleure intégration des petites et moyennes entreprises dans les projets de recherche de l'UE ;

3) l'achèvement d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion qui soutient la croissance et l'emploi d'une manière cohérente avec le développement durable et qui donne la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de vie. Pour combler le fossé entre ceux qui ont accès à la société de l'information et ceux qui en sont exclus, la Commission proposera un plan d'action sur les services en ligne orientés vers le citoyen (2006), trois initiatives phares dans le domaine des TIC axées sur la qualité de la vie (technologies pour une société vieillissante, voitures intelligentes plus sûres et plus propres, bibliothèques numériques combinant multimédia et multilinguisme pour mettre le patrimoine culturel européen à la disposition de tous (2007) et des actions visant à réduire la fracture numérique, qu'elle soit de nature géographique ou sociale, dont le point culminant résidera dans une initiative européenne pour la participation de tous à la société de l'information (e-Inclusion) (2008).